



№ - 0 4 7 8 - D

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

**Direction générale de l'alimentation**

Sous-direction de la santé et de la protection animales  
Bureau de la santé animale  
Bureau de l'identification et des mouvements des animaux

Sous direction des affaires sanitaires européennes et internationales  
Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières

Mission de valorisation des actions et de la stratégie

Adresse : 251, rue de Vaugirard  
75 732 Paris cedex

Réf. Interne : BICMA 16-143

Mesdames et Messieurs les Préfets de  
Zone défense

Mesdames et Messieurs les Préfets de  
Région

Mesdames et Messieurs les Préfets de  
Départements

Paris, le **16 JUIN 2016**

**Objet : Campagne de sensibilisation et de formation sur le risque présenté par la rage.**

La France est régulièrement confrontée à des cas de rage liés à des importations illégales d'animaux de compagnie en provenance de pays où la maladie est endémique, comme l'illustre bien le dernier cas datant de 2015. Depuis 2001, 11 cas de rage canine ont été importés en France, alors que la maladie est absente du territoire national. La rage est loin d'être une maladie du passé ; elle sévit toujours dans de nombreuses régions du monde (pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Amérique du Nord). Les conséquences de cette maladie sont très graves : une fois les symptômes apparus, la rage est toujours mortelle. La rage tue une personne toutes les dix minutes dans le monde.

Le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a décidé de relancer la campagne de sensibilisation menée en 2015 pour prévenir l'introduction de la maladie sur le territoire français. Cette campagne s'articule autour de :

- une campagne d'information et des formations à destination des différents acteurs impliqués dans la prévention

Elle s'appuie tout particulièrement sur le réseau des vétérinaires praticiens pour rappeler à leur clientèle la gravité de la rage et l'importance des démarches obligatoires à effectuer avant tout voyage à l'étranger. Les vétérinaires pourront avoir également accès à un module dédié à la rage dans le cadre des formations continues des vétérinaires sanitaires et trouver sur le site du ministère des informations à vocation professionnelle. Des réunions d'échange (vétérinaires,

médecins et administration notamment) seront organisées dans plusieurs grandes villes par les DRAAF et les DDecPP .

- une campagne de communication à destination des détenteurs d'animaux de compagnie portant sur la nécessité de préparer à l'avance leurs déplacements à l'étranger avec leurs animaux, et à destination des voyageurs afin de les dissuader de ramener des animaux de leurs voyages. Cette campagne de communication à destination du grand public mobilise les médias, des sites Internet et les réseaux sociaux. Elle s'appuie sur différents relais (vétérinaires, administration des Douanes notamment mais aussi les animaleries, les associations, les maires, ...). Le rôle des gestionnaires d'aéroports et de ports est également essentiel pour diffuser l'information, et il leur est demandé en particulier d'apposer des affiches bien visibles sur les lieux de passage « stratégiques » des voyageurs.

Etre vigilant pour préserver la santé publique et le statut sanitaire favorable de la France et respecter impérativement les obligations réglementaires constituent les messages essentiels de cette campagne.

Pour cela, le ministère de l'agriculture met à disposition un kit de communication (affiche, dépliant, clip vidéo) : <http://agriculture.gouv.fr/gare-la-rage>

Je vous invite à relayer cette campagne aussi largement que possible auprès des différents interlocuteurs concernés par la prévention de la rage.

Le Directeur Général de l'Alimentation,  
Patrick DEHAUMONT

- Copie : Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux en charge de l'agriculture
- Copie : Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux en charge de la protection des populations
- Copie : Mesdames et Messieurs les responsables des Postes d'inspections frontalières (PIF)
- Copie : Monsieur le haut fonctionnaire à la défense du ministère en charge de l'agriculture
- Copie : Madame la directrice générale des Douanes et des Droits indirects
- Copie : Monsieur le directeur général de l'Aviation civile
- Copie : Monsieur le directeur général des Infrastructures, des Transports et de la Mer
- Copie : Monsieur le directeur général de la Santé
- Copie : Monsieur le directeur général de Santé publique France
- Copie : Monsieur le directeur général de l'Anses
- Copie : Monsieur le directeur général de l'Institut Pasteur
- Copie : Cabinet du ministre en charge de l'agriculture (à l'attention de Mme A.-L. Fondeur, Mme S. Seban)
- Copie : Madame la déléguée à l'information et à la communication du ministère en charge de l'agriculture (DICOM)